

BUREAU FEDERAL

Réunion du 19 Mai 2006 à Paris

Présents : M. Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU et Marie-Noëlle SERVAGE.
MM Claude AUTHIE, Pierre COLLOMB, Serge GERARD, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe RESTOUT, Alain SERRI.

Excusé : MM. Rémy GAUTRON et Jean-Pierre SIUTAT.

Invité : M. André NOUAIL.

Assistent : Mme Céline PETIT - MM. Jean-Pierre de VINCENZI et Fabrice CANET.

1. Ouverture par le Président

Yvan MAININI s'est rendu à l'Assemblée Générale Elective de FIBA Europe, il a été réélu au bureau. Georges VASSILAKOPOULOS a été réélu en tant que Président et Jan BERTELING est toujours Trésorier. La réunion pour la mise en place du Bureau Exécutif se tiendra le 29 Mai prochain. Ces élections se sont déroulées dans une bonne ambiance. Le mandat à venir se veut un mandat d'action.

Frédéric JUGNET a assisté à la réunion des Secrétaires Généraux et les points suivants ont été abordés :

- Relance du Basket Féminin,
- Grand Projet Technique (Aide aux fédérations à la Formation d'Entraîneur),
- Arbitrage : analyse des feuilles de match informatiques (outil de travail très perfectionné et révolutionnaire).

Nombre de licenciés à ce jour : 451.548, soit environ + 1,42% par rapport à l'année dernière à la même date. Le chiffre est presque définitif et présentera une augmentation réelle d'environ 0,85%.

2. Mise en place des Travaux d'Intérêt Général.

Il s'agit de mettre en place des peines de substitution. Les Licenciés pourraient voir leur peine commuée en activité obligatoire de formation ou actions diverses. Il faudra adapter

ces Travaux d'Intérêt Général en fonction de la faute commise à la base, avec ou sans restriction. Le Bureau Fédéral doit se prononcer sur ce principe.

Alain SERRI : la question a été soulevée en Chambre d'Appel. La mise en place d'une telle procédure paraît difficile par les Liges et Comités, même si l'idée de base reste intéressante.

Jean-Pierre HUNCKLER : d'accord sur le principe, c'est intéressant de pouvoir proposer une alternative aux sanctions. Il faut cependant avoir la possibilité de bloquer certaines sanctions dites "lourdes".

Frédéric JUGNET : le Comité de la Sarthe a testé cette substitution, à la demande du licencié concerné. Il faudrait faire fonctionner ce principe à l'identique des remises de peine : étudier le cas à la demande de la personne, via une délégation possible au Comité Départemental avec un contrôle de la sanction

Yvan MAININI : le cas des sanctions lourdes et les fautes graves ne doivent pas être concernées par cette substitution.

Pierre COLLOMB est favorable au principe même au niveau du dopage, ce qui fera un outil supplémentaire dans la modulation de la peine, qui pourra être déclinée de deux façons différentes : substitution ou réhabilitation. La mise en place semble toutefois difficile à réaliser, au niveau de l'encadrement et du contrôle.

Marie Noëlle SERVAGE : le Travail d'Intérêt Général doit avoir une valeur éducative, ne doit pas concerner les peines trop graves et faire l'objet d'un accompagnement et d'une vérification par les instances lors de sa réalisation.

Jean-Marc JEHANNO : favorable à une telle mise en place, avec des précisions : pour des peines inférieures à 4 mois par exemple. Il faut cependant faire attention à la détermination de la peine de substitution : cela doit être abordable par tout le monde (s'orienter sur de la formation).

Yvan MAININI : les peines de substitution doivent être réelles avec un engagement réel des personnes.

Roselyne BIENVENU est d'accord avec la mise en place d'un tel dispositif en conservant une vocation éducative et une vertu pédagogique. Mais cela ne peut pas s'adresser à tout le monde, il faut l'adapter à la personnalité du sanctionné. Quelle sera l'appréciation des instances fédérales décentralisées ?

Jean-Pierre HUNCKLER : serait-il envisageable de gérer ces TIG par un autre organisme que la CF Juridique, en faisant appel à un médiateur, par exemple ?

Pierre COLLOMB redoute les effets pervers d'une telle mise en place. Il faudrait d'abord effectuer une expérimentation sur les infractions les plus simples.

Serge GERARD n'est pas pour cette alternative, les organismes décentralisés disposent de tableaux pour l'application des sanctions, cela risque de créer des disparités. Il faut vraiment que la demande provienne de la part de la personne sanctionnée et que dans ce cas le contrôle doit être minutieusement organisé.

Frédéric JUGNET : intégrer dans la réflexion la possibilité d'instaurer des peines mixtes.

Philippe RESTOUT est pour une solution simple, applicable et surtout facilement vérifiable. Le but n'est pas de compliquer les procédures.

La Commission Juridique est chargée de mener une étude, à l'aide des pistes de réflexions évoquées ce soir, et de faire la proposition d'un projet concret en début de saison 2006/2007.

3. Représentation de la FFBB aux assemblées Générales de certaines Liges et de certains Comités.

Ligue d'Ile de France :	Jean-Marc JEHANNO
Ligue du Nord / Pas de Calais :	Serge GERARD
Comité de l'Ain :	Jean-Pierre HUNCKLER
Comité de Drome Ardèche	Marie-Noëlle SERVAGE
Comité de la Loire :	Jean-Pierre HUNCKLER
Comité du Lot et Garonne :	Bernard GAVA
Comité de l'Orne :	Frédéric JUGNET
Comité du Pas de Calais :	Jacques DENEUX
Comité du Rhône :	Jean-Pierre HUNCKLER

4. Opportunité de l'AG exceptionnelle pour les modifications des Statuts.

Roselyne BIENVENU : concerne l'article 125 du nouvel Annuaire : "Groupe National d'Ethique". La constitution de ce groupe doit être prévu dans les Statuts (article 24) et dans le Règlement Intérieur (article 25).

Frédéric JUGNET : l'article 28 des Statuts précise que cette modification peut être effectué lors d'une Assemblée Générale, pas nécessairement extraordinaire.

Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Elle souligne l'importance de disposer dès ce jour de l'Annuaire Fédéral de la saison 2006/2007.

- Unions.

Dossier de demande d'union SLUC Nancy / Toul : Il manque encore le projet de chacun des deux clubs et la dissolution d'une ancienne union entre le SLUC Nancy et Neuve Maison.

Le Bureau Fédéral accepte l'Union SLUC Nancy / Toul, sous réserve de la dissolution de l'ancienne union SLUC Nancy / Neuve Maison (1 abstention).

Chiffres de cette saison :

- 28 dossiers cette saison, concernant les unions.
- 7 demandes de création.
- 4 demandes de renouvellement.
- 10 demandes de résolution.

- Demande de création d'une Lique pour Saint Martin.

Peut-on rattacher île Saint Martin sous la forme d'un "Comité Départemental" à la Ligue Régionale de la Guadeloupe ?

Philippe RESTOUT rappelle que ce problème avait déjà été soulevé il y a quelques années.

Yvan MAININI précise que la situation sur place a évolué, de part la création d'un club.

Pierre COLLOMB est chargé de faire une étude juridique de la situation (consulter la FIBA).

5. Projet de calendrier sportif 2006/2007.

Marie-Noëlle SERVAGE distribue le projet n°2 de calendrier sportif 2006/2007.

Aucune remarque particulière n'a été formulée depuis le Comité Directeur des 5 et 6 Mai 2006.

6. FBI.

Claude AUTHIE : un mail a été expédié ce jour à tous les organismes décentralisés pour l'organisation du redéploiement du système. La prise de rendez-vous est en cours afin que cette opération se déroule dans les meilleures conditions possibles. Un tour des Commissions a été effectué pour connaître les modifications et les besoins de chacun. Concernant les reports de sanctions pour les fautes techniques de fin de saison, si la case "fin de saison" est cochée dans FBI, l'alerte ressortira au début de la saison suivante (modification pour applicable pour la saison 2007/2008).

Frédéric JUGNET : pour le début de la saison prochaine, il ne faudra pas oublier de faire cette relance pour le report des sanctions.

Claude AUTHIE va chercher une solution pour une mise en place dès la saison prochaine.

La CFAMC a transmis cette après midi, la modification dans la nomenclature du niveau des arbitres.

Claude AUTHIE informe que l'Annuaire Officiel est disponible et téléchargeable sur le site Internet de la FFBB, les imprimés également.

Des félicitations sont adressées à Shéhrazade BEN JILALLI pour le travail réalisé.

- Procédure de saisie des licences par les clubs (départements tests).

La maquette est en cours de finalisation et de test. Les clubs se verront distribuer un nom d'utilisateur et un mot de passe pour la connexion. Le Comité Départemental communiquera le mot de passe à chaque club.

Une information sera faite auprès des Comités concernés sur la procédure à suivre afin de donner une explication détaillée lors de leur Assemblée Générale. Un support papier réalisé par le développeur leur sera expédié.

7. Assemblée Générale de Saint Jean de Monts – 2007.

Yvan MAININI précise qu'un problème de date est survenu. Il faudra que ce point soit précisé dans le cahier des charges de l'organisation des Assemblées Générales futures.

Accord du Bureau Fédéral pour que l'Assemblée Générale de Saint Jean de Monts se déroule le 30 Juin 2007.

La date de l'Assemblée Générale 2008 est fixée au 28 Juin 2008.

8. Débat sur la Communication Externe.

Alain SERRI donne sa définition de la Communication externe : il faut en définir ses limites, notamment par rapport à la Communication Interne. Sa partie la plus intéressante est dirigée vers les médias. Quels produits peuvent être valablement et durablement retenus par les médias ? Comment permettre une Communication Externe créative, pérenne et porteur pour les intérêts du Basket français ?

Un débat s'engage et des pistes de réflexions sont avancées :

- La Communication via un partenaire de téléphonie, utiliser les vecteurs de communication de l'avenir.
- Les médias et les différents véhicules de l'information sont à renforcer.
- Poser la question suivante : Quels produits propose-t-on pour qu'un vecteur s'intéresse à le véhiculer ?
- Souligner l'importance du produit majeur, à savoir l'Equipe de France, et tout ce qui s'y rapporte.
- Utilisation de vecteurs modernes, en s'appuyant sur le modèle américain.
- S'orienter sur d'autres moyens : les images des joueurs par exemple (utilisation des "stars" de l'Equipe de France).
- Quelle image les clubs Pro A vont véhiculer dans l'avenir ? Il y a un risque de s'éloigner des valeurs Fédérales.
- Quel est le réel but de la Communication externe ? A quoi sert-elle ? Que voulons nous en faire ?
- Quel doit être notre positionnement par rapport à la NBA ?
- Nos moyens sont-ils utilisés au mieux ?

9. Proposition NF1 / Ligue Féminine.

Ce point fait suite à la décision du Comité Directeur des 5 et 6 Mai dernier, de porter la NF1 à 16 clubs et de déléguer au Bureau Fédéral les modalités d'augmentation du nombre de clubs. Un club a, depuis, manifesté son désaccord sur ce projet.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral décide que pourront s'engager en championnat de NF1 pour la saison 2006/2007 les clubs suivants :

- les 14 clubs qui ont obtenu sportivement le droit de se maintenir ou d'accéder à ce niveau de compétition en raison du classement NF1 pour la saison 2005/2006.
- le club classé 11^{ème} du championnat NF1 lors de la saison 2005/2006.
- le club vainqueur des barrages* entre les équipes classées secondes de NF2 lors de la saison 2005/2006 (ces barrages se déroulent le samedi 20 et dimanche 21 mai 2006 à Clermont-Ferrand).

Il est rappelé néanmoins que l'engagement est soumis à l'avis favorable de la Commission Contrôle de Gestion.

L'ordre des repêchages, pour pourvoir au remplacement d'un groupement sportif visé ci-dessus, qui déclarerait forfait, ne serait pas engagé ou ne s'engagerait pas pour la saison 2006/2007, sera celui prévu au règlement sportif particulier de NF1, à savoir : l'équipe 12^{ème} du championnat NF1 2005/2006, le 13^{ème} et le 14^{ème}. Ensuite il sera fait appel au second des barrages.

10. Calendrier administratif 2006/2007.

Frédéric JUGNET : suite à la modification de la date de l'Assemblée Générale de Saint Jean de Monts, un nouveau projet sera diffusé.

11. Informatisation des clubs.

Ce point sera porté à l'ordre du jour du Bureau Fédéral du 9 Juin 2006.

12. Questions diverses.

Frédéric JUGNET :

- Lors du prochain Bureau Fédéral, les membres seront logés à l'Hôtel Park & Suites, afin d'en tester les différentes prestations.
- Rappel : Retour du rapport moral, c'est urgent.
- Il y a eu une erreur dans la convocation qui a été expédiée cette semaine, un erratum sera expédié.
- Mise en place d'une correction en direct de l'Annuaire Fédéral 2006/2007 (site Internet).

Yvan MAININI : nouveau groupement sportif : MARTIGUA SCL (CD 75), soit 61 nouveaux clubs cette saison.

André NOUAIL commente le document distribué aux membres, sur les joueuses étrangères et les joueuses disposant de cartes de séjour. Il n'y aura pas de modification à apporter pour la saison prochaine, sur les participations des joueuses en NF1.

Jean-Marc JEHANNO : la Ligue Régionale de Corse a constitué son Bureau, Monsieur D'ULIVO en a été nommé Président.

Marie-Noëlle SERVAGE a été saisie d'une demande de dérogation de la part du club de Feytiat (NF1), dont l'équipe réserve va accéder en NF3 et doit obligatoirement présenter

une équipe en Championnat de France Jeunes. Le club n'est pas en mesure de répondre à cette dernière obligation dès la saison prochaine.

Le Bureau Fédéral accorde une dérogation exceptionnelle au club de Feytiat, pour une saison, sous réserve de présentation d'un dossier Ecole Française de MiniBasket

Serge GERARD : Les deux équipes qui ont le potentiel pour monter et les deux équipes descendantes sont connues, mais le classement final de NM1 n'est pas encore déterminé. Les barrages seront déterminants et sont maintenus en l'état.

Jean-Pierre de VINCENZI : la Ligue d'Aquitaine organise le Tournoi National Minimes. Le bilan de la visite des Centres de Formation sera porté prochainement à la connaissance des membres du Bureau Fédéral.

Prochain Bureau Fédéral le 9 Juin 2006 à Paris.